

OCTROI PERMIS UNIQUE. AVIS. Affichage le 04.04.2025

1^{ère} instance : DOS.10015546 – PU177.2024

2^{ème} instance : DOS.10017766

Le Collège communal informe la population que le permis unique sollicité par **Madame Anne-Sophie DELFOSSE**, rue des Basses 43 à 6940 Septon, pour le maintien en activité de l'exploitation agricole et l'extension d'activités par le forage d'un puits et la construction d'un hangar à l'adresse susmentionnée,

a été **octroyé par** arrêté ministériel en date du 28 février 2025, abrogeant la décision d'octroi du Collège communal du 28.10.2024 en première instance, décision ayant fait l'objet d'un recours de la part de ANDA-DECLERCQ srl.

Cet arrêté peut être consulté à l'administration communale, du lundi au samedi, de 09 :00h à 12 :00h, jusqu'au 24 avril 2025 inclus.

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision, par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Par le Collège,

Le Directeur général,

(s) Olivier BRISBOIS



Le Bourgmestre,

(s) Philippe BONTEMPS